LE 16 NOVEMBRE 2020 PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE MIRABEL

Reprise de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel du lundi neuf novembre deux mille vingt, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, au lundi seize novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon

Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)

MM. Robert Charron (vidéoconférence)

François Bélanger

Patrick Charbonneau

Mmes Isabelle Gauthier

Francine Charles

M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

927-11-2020 Reprise de la séance du 9 novembre 2020.

La majorité des membres du conseil étant présents, il y a lieu de poursuivre la séance du 9 novembre 2020, laquelle fut dûment ajournée par la résolution numéro 926-11-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De poursuivre la séance du 9 novembre 2020. Il est 19 h 30.

928-11-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la reprise de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 tenue le 16 novembre 2020, tel que présenté.

929-11-2020	Signature d'une convention collective de travail entre la
	Ville de Mirabel et le Syndicat des employés
	municipaux de Mirabel (CSN) - cols blancs. (G4 611
	S50)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (CSN) – cols blancs;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, le directeur général et Mylène Modérie, conseillère au Service des ressources humaines, à signer,

pour et au nom de la Ville de Mirabel la convention collective de travail entre la Ville de Mirabel et le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (CSN) – cols blancs, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

930-11-2020 Suspension de l'employé matricule numéro 2082. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE les informations transmises concernant l'employé matricule 2082;

Il est proposé et résolu unanimement :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé matricule numéro 2082, pour une durée de six (6) journées, et ce, à une date à être déterminée par le Service des ressources humaines.

931-11-2020 Suspension de l'employé matricule numéro 1852. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE les informations transmises concernant l'employé matricule 1852;

Il est proposé par et résolu unanimement :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé matricule numéro 1852, pour une durée de trois (3) journées, et ce, à une date à être déterminée par le Service des ressources humaines.

932-11-2020 Suspension de l'employé matricule numéro 2205. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE les informations transmises concernant l'employé matricule 2205;

Il est proposé et résolu unanimement :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé matricule numéro 2205, pour une durée de trois (3) journées, et ce, à une date à être déterminée par le Service des ressources humaines.

933-11-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire
Suzanne Mireault, greffière